

Titularisée en juin 2008, je suis, depuis septembre 2008, TZR (Titulaire en Zone de Remplacement) en Lettres modernes. Affectée comme TZR dans le département de l'I. pour l'année scolaire 2008-2009, j'ai effectué, cette année-là, pas moins de 3 remplacements en Lettres classiques (ce qui n'est pas ma discipline d'origine). Depuis 1998, j'habite T., ville dans laquelle j'ai effectué l'ensemble de mon parcours universitaire. En outre, je suis pacsée depuis février 2008. Mon conjoint et moi-même avons décidé de continuer d'habiter à T. et ce, pour des raisons personnelles et professionnelles.

Durant l'année scolaire 2008-2009, j'ai effectué, de septembre à novembre, pas moins de 170 km par jour : je n'avais pas d'affectation à ce moment-là et j'effectuais mes heures au collège A.F dans la commune de V., mon établissement de rattachement administratif (RAD) d'alors. A V., j'ai dû à plusieurs reprises, remplacer des collègues « au pied levé » et ce, sans décision d'affectation émanant du rectorat (si un incident / accident arrive en cours, je ne suis pas couverte...) ni délai pour préparer correctement mes cours... Je l'ai fait pour « rendre service », pour les élèves, mais aussi par souci de ne pas en pâtir au niveau de ma note administrative, même si je ne suis pas du tout carriériste. En effet, j'ai appris à mes dépens, lors de mon année de stage, qu'il n'y a rien de plus arbitraire que cette note (mon proviseur d'alors avait considéré que je n'étais pas *assidue* car j'avais été en arrêt maladie une dizaine de jours...).

J'ai ensuite été affectée à E. où, dès le premier jour, une élève m'a traitée de « *connasse* » (*sic*). Le chef d'établissement n'a pas même daigné recevoir l'élève. Quelques semaines plus tard, je recevais le charmant qualificatif de «  *salope* » (*sic*) dans ce même établissement ... Et moi, jeune TZR, de continuer à enseigner malgré tout, malgré le latin pour lequel je n'ai passé aucun concours, malgré les 120 km par jour, y compris par temps de neige (sans compter le verglas, le brouillard givrant, la fatigue...) et d'entendre chaque jour, de la part de certains élèves « c'était mieux avec Mme M »... Comment conserver, dans ces conditions, l'estime de soi malgré l'amour que l'on porte à son métier ? Le TZR n'a pas la même légitimité que l'enseignant qu'il remplace : les élèves (et même parfois des collègues et chefs d'établissement) pensent souvent qu'il est un sous-prof, qu'il n'a pas réussi de concours et qu'il doit être bien mauvais pour que l'Education Nationale ne lui accorde qu'un statut de doublure... Difficile d'asseoir son autorité dans ces conditions...

A la fin de ce remplacement de 5 mois et demi, j'ai dû changer de véhicule : en effet, une étudiante entrant dans la vie active n'a pas franchement les moyens de se payer une voiture neuve. Aujourd'hui, je dois encore 1000 euros à mes parents qui ont eu la générosité de me prêter l'argent qui me manquait pour l'acquisition d'une voiture correcte. Pendant ce temps-là, le rectorat a accumulé les retards de paiements, qu'il s'agisse de rappel d'échelon, d'ISSR (Indemnités de Sujétion Spéciale de Remplacement), d'HSE (Heures Supplémentaires Exceptionnelles), d'HSA (Heures Supplémentaires

Annuelles) ou de ma prime de PP (Professeur Principal): serais-je une vache à lait ? Une partie de l'année, je me suis retrouvée à découvert ; le montant desdits découverts correspondant aux sommes que me devait le rectorat. Ainsi, ce mois-ci (avril 2010), j'ai dû dépenser 250 euros de frais de réparation sur ma voiture, alors même que le rectorat ne m'a toujours pas versé mes ISSR de février et mars, ni même les HSE et HSA correspondant à ces mois-là... Suis-je censée vivre d'amour et d'eau fraîche ? Je ne compte pas non plus les livres achetés en plusieurs exemplaires et prêtés aux élèves car le CDI du collège ne disposait pas d'œuvres traitant du sujet *au programme* sur lequel nous travaillions...

En juin 2009, j'ai été affectée, toujours en Lettres classiques et ce, comme on dit de manière erronée (cf. n'importe quel dictionnaire de langue française) en « zone de remplacement limitrophe », au collège R. à B., collège classé ZEP et qui se trouve dans un autre département que celui de mon affectation. Je découvre là un métier qui ne ressemble guère à celui pour lequel j'ai été, paraît-il « formée », avec, en sus, 1h30 de train par jour... sans compter le bus (celui qui devait m'amener du collège à la gare) qui, le soir, passait à 17h02 pour être sûr de ne pas transporter les élèves du collège (et ni les profs, en l'occurrence...). J'ai eu l'immense joie d'être tutoyée par certains élèves à chaque heure de cours, le bonheur indescriptible d'être traitée de «  *salope*  » (*sic*) par deux élèves (une seule a été sanctionnée), j'ai reçu un crachat sur ma veste alors que je tentais de séparer deux élèves de 6<sup>ème</sup> qui se battaient dans les couloirs et manqué, par deux fois, de me prendre un poing dans la figure, toujours en essayant de séparer des élèves de 6<sup>ème</sup> en train de se battre. A plusieurs reprises, j'ai demandé de l'aide, des conseils... personne ne m'a aidée, si ce n'est la collègue que je remplaçais : tout le monde étant « dans la même galère », nous étions censés nous débrouiller chacun de notre côté... Je n'ai pu terminer ce remplacement : un dimanche soir, au bout du rouleau et angoissée à l'idée d'avoir à jouer les gendarmes le lendemain, je prends une surdose de médicaments. Urgences. Arrêt de travail d'une semaine (la dernière semaine de cours). Je reprends, toujours au pied levé (j'ai été avertie 48h avant), pour aller remplacer une collègue qui devait corriger les épreuves du DNB (Diplôme National du Brevet) et ce, à C. (à 2h de route de ma résidence personnelle).

Durant l'été, j'ai constaté la présence de propos diffamatoires concernant la CPE (Conseillère Principale d'Education) du collège R. et moi-même sur un blog d'élève de 6<sup>ème</sup> dudit établissement. Dès le mois de septembre, j'ai envoyé un courriel à la collègue CPE qui exerce toujours là-bas, afin d'intervenir auprès de l'élève en question. Je n'ai jamais eu de réponse et j'ai dû moi-même intervenir auprès du site pour que la page web en question soit rendue inaccessible. Aujourd'hui, l'on ne peut plus accéder à ladite page, mais mon nom, accompagné de propos humiliants, figure toujours dans le moteur de recherche...

Juillet 2009: suite à une consultation avec le médecin-conseil du rectorat et suite à la mise en place d'un dossier médical (je prends, entre autres choses, un traitement médical classé niveau 2 et par

moment niveau 3 pour la conduite), j'obtiens la zone de remplacement J. ouest, zone dans laquelle se trouve mon domicile et zone que mes points de rapprochement de conjoint m'auraient, de toute manière, permis d'obtenir. J'apprends le 31 août (mieux vaut tard que jamais) que je suis rattachée administrativement au collège de M. Jusqu'au mois d'octobre, j'effectue mes heures dans mon RAD (établissement de Rattachement ADministratif), n'ayant pas d'affectation (un poste à C., - là même où je suis allée corriger le DNB - en Lycée professionnel m'avait tout de même été proposé !!!! J'ai dû me fâcher pour prouver à mon interlocutrice du rectorat que la zone IL. ouest et C. n'étaient nullement « limitrophes »...).

Mi-octobre : j'obtiens un remplacement de 9 heures dans la commune de N. J'ai cours dans cet établissement du lundi au vendredi.

Parallèlement, mon établissement de rattachement exige que je complète mon service de 9h à N. chez eux (N. est à 40km de T. , N. et le collège de M. sont à 50 km de distance et le collège de M. à 25 km de T. ... soit 115km les jours où j'effectue mon complément de service). Je cède sous la pression de mon RAD pour réaliser, il y a quelques semaines, qu'ils n'avaient pas le droit d'exiger cela : mon complément de service devait s'effectuer dans mon établissement d'exercice et non dans mon RAD... J'ai donc, à moult reprises, déjeuné en 10 minutes dans ma voiture : je terminais à N. vers 12h30 (12h45 le temps de partir) et être opérationnelle au collège de M. à 13h55 avec plus de 50 minutes de trajet dans le dos. En outre, les deux établissements ont exigé que je me déplace certains jours de neige (jours où Météo France avait pourtant émis des bulletins d'alerte orange et jours où les transports scolaires ne circulaient pas). A trois reprises, j'ai pris soin d'appeler les établissements pour connaître la situation des chaussées (les rues de T. sont souvent dégagées rapidement, ce qui n'est pas le cas des réseaux secondaires... surtout en campagne) : à trois reprises, je me suis déplacée pour rien, les collègues habitant à proximité des établissements jugeant imprudent de prendre leur voiture. A une reprise, j'ai circulé vers N. dans des conditions dangereuses (j'ai dérapé plusieurs fois sur la route et manqué de me mettre au fossé) et ce, pour passer 3 heures à corriger des copies en salle des professeurs (nous étions très peu nombreux, seuls les collègues de T. s'étant déplacés à la demande du chef d'établissement, chef d'établissement heureux de nous annoncer que nous assurions « *la continuité du service public* »). Ironie de l'histoire : il n'y avait aucun élève au collège, ce qui était prévisible. Par un deuxième jour de neige, je me suis rendue dans mon RAD, le secrétariat m'ayant intimé l'ordre de venir. Lorsque je suis arrivée, les cours avaient été suspendus, et il ne restait au collège que la collègue documentaliste et moi-même (l'établissement n'ayant pas jugé utile de m'avertir de la situation...). Tous les autres enseignants étaient rentrés chez eux...

Début février : mon remplacement à N. doit se terminer le 5 et j'ignore (le principal aussi) si la collègue reprendra comme prévu à la rentrée. Je continue donc, pendant la première semaine de vacances, à préparer des cours pour N. « au cas où ». En dépit de courriels répétés, reçus et lus par la collègue (à chaque fois, je recevais un accusé de réception) – courriels dans lesquels je lui envoyais

une nouvelle fois, une synthèse très précise de ce que j'avais fait avec les élèves... Madame n'a daigné me confirmer sa reprise que le mercredi de la 2<sup>ème</sup> semaine et ce, sur un ton pour le moins véhément. J'ai ainsi *travaillé pour rien* durant toute la 1<sup>ère</sup> semaine.

Entre-temps, j'avais fait une demande pour le collège de V., ayant appris par hasard qu'une collègue n'était pas remplacée là-bas depuis 1 mois. V. est mon ancien RAD, je connais et apprécie les collègues et les lieux, et j'ai tant navigué en zone J. (en dépit de certificats médicaux stipulant que mon temps de trajet devait être limité...) que je me dis que ça ne peut être pire. De surcroît, le remplacement doit durer jusqu'à la fin de l'année, ce qui me permet d'obtenir un semblant de stabilité.

Ma prise de fonctions à V. s'effectue dans des conditions un peu délicates. Ma collègue n'a pas été remplacée pendant plus d'un mois (il paraît, pourtant, qu'il y a trop de profs...), ce qui ne facilite pas la tâche, même si sa conscience professionnelle l'a poussée à continuer à donner du travail aux élèves durant son absence. Je prends mes fonctions fin février, sans avoir reçu de décision d'affectation de la part du rectorat. Le rectorat m'a bien envoyé une décision d'affectation, mais elle concerne la période du mi-mars / début juillet.... J'appelle la DPE (Division des Personnels Enseignants) qui me confirme que le remplacement commence bien le .... février, mais la personne que j'ai au bout du fil me dit qu'elle ne peut m'envoyer le document !!! Je connais l'établissement et décide donc, pour ne pas les laisser « dans la panade » et permettre aux élèves de reprendre au plus vite, de m'y rendre dès le lundi de la rentrée des vacances de février (tout en sachant que si j'ai un accident de la route, rien ne sera pris en charge car je n'ai pas de « papier officiel » du rectorat en ma possession). Je suis arrivée au collège à 7h50 (les cours débutent à 8h30) et j'ai juste eu le temps de récupérer les clés de ma salle et le code de la photocopieuse. Je n'avais même pas la liste des élèves...

Dès le premier cours, j'ai un bon contact avec mes deux classes de X<sup>ème</sup> et avec l'une de mes classes de Y<sup>ème</sup>. Il en est tout autrement avec ma deuxième classe de Y<sup>ème</sup>. La collègue que je remplace m'avait prévenue. Dès le 1<sup>er</sup> cours, certains élèves échangent leurs prénoms pour se moquer de moi. Une collègue me prévient que les Y<sup>èmes</sup> en question ont décidé de me « *faire chier* » (*sic*), comme ils l'ont fait avec la précédente collègue. Cela ne tarde guère. Dès le deuxième jour, je demande à faire cours dans une salle plus vaste afin de disperser les plus agités. Rien n'y fait... J'essaie, tour à tour, de me montrer bienveillante, ferme, indifférente. Je passe des heures :

- à appeler les parents des perturbateurs (la plupart de ces parents ne parviennent pas eux-mêmes à maîtriser leur progéniture, et moi, d'entendre à plusieurs reprises : « Madame, que me conseillez-vous de faire ? »)
- à recevoir les élèves pour tenter d'amorcer un dialogue
- à mettre en place un système de différenciation pédagogique, voire des heures de soutien bénévoles pour les élèves les plus en difficulté

Rien n'y fait.

Premier incident notable: un élève de cette classe me jette dans le dos un morceau de plastique. Je rédige un rapport d'incident. Mon chef d'établissement ne réagit pas car je n'ai pas vu « *quel élève avait jeté le projectile* » (*sic*). Toutefois, seuls les élèves de cette classe de Y<sup>ème</sup> se trouvaient dans le couloir à ce moment-là ; le projectile a forcément été lancé par l'un d'entre eux. Parallèlement, un élève de l'autre classe de Y<sup>ème</sup> se fait prendre en étude en train de rédiger une lettre d'insultes me concernant. L'élève a été amené dans le bureau du chef d'établissement. Mais je n'ai été avertie de ce nouvel incident que par l'élève lui-même qui est venu, penaud, me présenter ses excuses : il ne s'est pas rendu compte de ce qu'il faisait et a pris pour argent comptant les sornettes de ses camarades de l'autre Y<sup>ème</sup>. L'élève est au bord des larmes, et ses excuses sont sincères. Ses larmes me prouvent qu'il a pris conscience de la mesure de son acte et je considère que là est l'essentiel. Toutefois, c'est l'élève qui m'a expliqué ce qui s'était passé, ma hiérarchie n'ayant sans doute pas jugé utile de me prévenir...

Entre-temps, je suis arrêté 3 jours, épuisée par mes conditions de travail: entre la route, la préparation des cours qui ne peut s'effectuer qu'au fur et à mesure lorsque l'on est TZR, l'énergie demandée par la profession, les heures de soutien bénévoles que je mets régulièrement en place pour les élèves les plus en difficulté (l'établissement n'a plus d'argent pour les heures supplémentaires et, d'ailleurs, ce n'est pas pour cela que je le fais : plusieurs élèves demandent de l'aide, cette demande est précieuse et il me semble inconcevable de ne pas leur apporter du soutien), les heures perdues à remplir des rapports d'incidents pour ma classe de Y<sup>ème</sup>, la préparation des conseils de classe qui m'amène à aller voir la collègue que je remplace plusieurs fois par semaine à l'hôpital et ce, *sur mon temps libre* - souvent le soir après 19h - (il ne m'aurait pas semblé sérieux de rédiger seule des appréciations sur le travail d'élèves que je n'ai que depuis 3 semaines), je peine à tenir le rythme. Mes journées commencent souvent à 5h45 du matin pour se terminer vers 23h30, avec pour seules pauses, deux fois 30 minutes de repas (lorsque j'organise du soutien pour les élèves lors de la pause méridienne, je déjeune parfois en 10-15 minutes). Autant dire que *je n'ai plus de vie privée, pas plus d'ailleurs que je n'en avais lorsque je jouais au chauffeur routier en zone J.*, et ce d'autant plus que mon conjoint, également enseignant, rentre parfois à 20h50 du travail (son chef lui a demandé « *d'optimiser le temps d'ouverture de son CDI* » (*sic*)) car il faut maintenant faire bosser ces feignasses de profs en nocturne, sinon, ce n'est pas drôle... Pour ma part, je passe mon mercredi et une large partie du week-end à dormir pour récupérer. Impossible de prévoir des activités quelles qu'elles soient, vu mon statut flexible d'enseignant titulaire...

Fin mars, je me trouve dans la cour de récréation vers 16h. La sonnerie vient de retentir. Je m'avance dans la cour pour demander à mes X<sup>èmes</sup> de se ranger correctement. Un élève me pose alors une question. J'ai alors le dos tourné par rapport aux autres classes. Je reçois une première fois un projectile dans la jambe gauche. Je me retourne pour essayer de voir le « lanceur », demande aux X<sup>èmes</sup> s'ils ont vu quelque chose... puis je continue à parler aux X<sup>èmes</sup>. Ma première réaction est de penser

qu'il s'agit d'une « balle perdue » ... pensée aussitôt contredite par l'envoi d'un deuxième projectile qui m'atteint, cette fois-ci, à l'arrière de la tête. Mes X<sup>èmes</sup> sont consternés. Nous montons alors en classe. Je demande à l'ensemble des élèves si l'un d'entre eux a vu quelque chose. Quelques élèves me parlent d'un groupe de Y<sup>èmes</sup>, sans parvenir à me donner de nom. J'apprends alors que les X<sup>èmes</sup> reçoivent aussi régulièrement ce type de projectile (des fruits de cyprès, petites boules marron très dures). Certains m'avouent ne pas se sentir en sécurité dans la cour de récréation et j'apprends également que la classe de Y<sup>ème</sup> avec laquelle je rencontre des difficultés se vante auprès des élèves de X<sup>ème</sup> de faire le bazar dans le cours de l'une de mes collègues et ce, dans le but de la faire pleurer !!! Dès la fin du cours, je me rends dans le bureau du chef d'établissement pour lui signaler les faits : il me répond que comme je ne sais pas qui a lancé les projectiles, il ne peut rien faire. Je lui signale tout de même qu'à 16 heures la cour de récréation était pleine d'élèves et que j'ai bien du mal à croire que personne n'ait rien vu. A cette occasion, je porte à sa connaissance un événement survenu quelques semaines auparavant : je rentrais du self en compagnie de la secrétaire. Nous avons ce jour-là été « canardées » de cailloux ou de fruits de cyprès (difficile à dire car, heureusement, aucune de nous n'a été touchée). Nous sommes restées quelques minutes à observer les élèves se situant à proximité... sans parvenir à déterminer qui avait lancé quoi.

Durant le week-end, je rédige un rapport d'incident à l'attention de mon chef d'établissement. Je joins à mon rapport un mot lui demandant de bien vouloir me libérer les deux premières heures de l'après-midi afin de pouvoir contacter l'Autonome de Solidarité, et afin de pouvoir me rendre à la gendarmerie, afin de déposer une main courante (cette démarche a pour but de faire réagir le chef d'établissement), *chose que je refuse de faire sur le peu de temps libre dont je dispose, l'incident ayant eu lieu dans l'établissement*. Je n'aurai jamais de réponse à ma demande. J'assume donc normalement mes cours l'après-midi.

J'aime enseigner et j'essaie de faire de mon mieux, en dépit de conditions de travail pour le moins lamentables. Mais aujourd'hui, je doute. Je doute de pouvoir continuer à enseigner dans de telles conditions : trajets incessants et épuisants, voire dangereux, incertitude continue quant aux niveaux auxquels je vais devoir enseigner durant l'année scolaire, impossibilité de préparer des cours avec de l'avance, manque de considération de certains élèves, collègues, voire chefs d'établissements envers les TZR et sacrifice de ma vie privée. Je suis au bout du rouleau ... arrêtée à nouveau pour une semaine à cause de conditions de travail qui deviennent invivables. Serait-ce cela que l'on nomme la « souffrance au travail » ?

J'ai, bien entendu, formulé des vœux de mutation, sans grande conviction avec mes pauvres 51 points et les AFA (Affectations à l'Année) désormais réservées aux stagiaires qui doivent maintenant assurer 18 heures de cours... Je sais d'ores et déjà que je resterai TZR un très long moment. Peut-être

que, d'ici un ou deux ans, le rectorat aura l'extrême bonté de me mettre sur un « poste fixe à complément de service », situation que je refuse, compte tenu du caractère ubuesque des compléments de service proposés. Je connais d'ailleurs un collègue qui a l'immense joie d'être en « poste fixe »... sur 3 établissements. Pourrai-je enseigner un jour normalement, avoir une vie privée et cesser d'être chauffeur routier ? J'en doute de plus en plus.

Que me reste-t-il à faire ?

1. Démissionner d'un métier qui me plaît et me retrouver au chômage ?
2. Attendre de finir dans un fossé un jour d'épuisement ? (comme il y a trop d'enseignants, le ministère sera sans doute bienheureux d'apprendre qu'il y en a un de moins...)
3. Me reconvertir en tant que chauffeur routier ?

### Epilogue

Fin avril : j'appelle mon établissement de rattachement car je n'ai toujours pas reçu la confirmation de ma demande de mutation (les confirmations ont été envoyées dans les établissements pendant les vacances). La secrétaire m'apprend qu'elle n'a reçu aucune des confirmations concernant les TZR et me conseille d'appeler V., mon établissement d'exercice. A V., la secrétaire m'annonce qu'elle n'a rien, mais m'indique que la confirmation d'une collègue TZR qui n'exerce plus au collège lui a été adressée. Je téléphone alors au collège de N. : la confirmation de ma demande de mutation a bien été envoyée là-bas, alors même que j'ai un établissement de rattachement administratif et que je n'exerce plus à N. depuis ... le 5 février. La secrétaire me dit qu'elle m'a réexpédié le précieux document le jour de la rentrée, lundi 19 avril. Effectivement, je trouve le « Graal » (sans confirmation, pas de mutation possible) dans ma boîte aux lettres 30 minutes plus tard. Toutefois, un problème se pose à moi : la confirmation doit être renvoyée au rectorat avant le 23 avril ... et visée par le chef d'établissement de mon établissement de rattachement (M.). Je me presse de remplir la paperasse et expédie le tout à M. en Chronopost, afin de m'assurer que mon courrier parviendra bien le 22 avril, veille de la date fatidique, à la principale du collège. Le Chronopost me coûte 21,50 euros... Je rédige alors une énième lettre à destination du rectorat, afin d'exiger le remboursement de cette somme et ce, dans les plus brefs délais (dans 6 mois, peut-être, je serai remboursée)...

Au cours de mes turpitudes téléphoniques, le chef d'établissement de V. a demandé à s'entretenir avec moi. Sa principale préoccupation est de savoir comment justifier mon absence vis-à-vis des parents d'élèves lors du Conseil d'Administration du mardi 27 avril. Il me presse de lui répondre à la question suivante : « Serai-je de retour lundi 26 » ? Je lui réponds que normalement, cela devrait être le cas, mais que je ne puis lui donner de certitudes. Monsieur le Principal me rappelle que les élèves n'ont pas eu cours pendant un mois. Je lui rétorque que ce n'est tout de même pas de ma faute si ma collègue a tardé à être remplacée et que ce n'est pas non plus de la sienne. J'ajoute que je n'ai pas à justifier de mon absence auprès des parents d'élèves, ni même de l'administration, en dehors de l'envoi de mes arrêts maladie. Monsieur le Principal continue de s'inquiéter pour le CA, me dit

qu'il me sent fragile... Je lui affirme que si les conditions de travail des TZR étaient autres, je n'en serais sans doute pas là aujourd'hui. Je ne lui cache pas que ce que j'ai décidé de nommer « l'affaire des boules de cyprès » a sans doute constitué la goutte d'eau qui a fait déborder un vase déjà bien rempli. Et là, Monsieur le Principal de minimiser à nouveau l'incident. Lorsque j'évoque la main courante déposée au commissariat de police, il m'assure avec aplomb que cette procédure ne sert à rien et tente de me convaincre une dernière fois qu'il n'y a rien de grave dans cette histoire (lui-même, d'ailleurs, s'est ramassé une boule de neige sur sa voiture l'hiver dernier... et il n'en a pas fait tout un plat). Ce que vous oubliez, Monsieur le Principal, c'est qu'une voiture est un objet... jusque-là, moi, je pensais être un être humain... Adolescents de tous les collèges, unissez-vous, canardez vos profs, insultez-les ... l'Education Nationale vous laissera faire et vous n'apprendrez jamais ce qu'est une « juste révolte ».

Décidée à ne pas laisser « l'affaire des boules de cyprès » dans l'ombre, je contacte mon syndicat. Le collègue que j'ai au bout du fil est très compréhensif et me dit de ne pas « lâcher » l'affaire. Il sait de quoi il parle, ayant vécu une situation similaire dans son propre établissement.

Le représentant syndical me conseille alors de demander aux représentants des personnels au CA d'évoquer cela dans la rubrique « questions diverses ». J'envoie un courriel aux collègues élus au CA en les priant de bien vouloir poser lors de la séance les deux questions suivantes :

- faut-il attendre qu'un élève ou un professeur soit gravement blessé pour faire quelque chose?  
- qu'en est-il de la protection que le chef d'établissement est censé exercer vis-à-vis des élèves et de son personnel? (cf. Code de l'éducation, Article R421-10, créé par décret n°2008-263 du 14 mars 2008- art. (V), disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr/> )

- qu'en est-il de la mise en application de la loi datée du 13 juillet 1983, stipulant que l'Etat se doit de « protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages » ?

Fin avril, toujours, l'une de mes collègues siégeant au CA me téléphone et me dit que les collègues ne sont pas « chauds » pour évoquer l'affaire en CA. Cela mettrait le chef d'établissement dans une posture difficile. Il faut, me dit-elle, agir avec diplomatie. Monsieur le Principal s'est-il montré diplomate à mon égard la veille au téléphone ? Est-ce un manque de diplomatie que d'avertir les parents d'élèves de ce qui se passe au sein de l'établissement ? Je comprends que mes collègues, pour ne pas avoir de problème avec le chef d'établissement, ont tout bonnement décidé de censurer mes questions, chose qu'ils n'ont pas le droit de faire. Tant pis pour moi. Je suis seulement sûre d'une chose : si le projectile avait atteint le chef d'établissement ou, imaginons, dans d'autres circonstances, un policier, fonctionnaire comme moi, ou une personne haut placée, la prise en compte de la situation eût été tout autre. Ne sommes-nous pas tous des êtres humains libres et égaux en droit ? Toutefois, je sais que si d'aventure, il m'arrivait de lancer un objet sur un élève ou de l'insulter, la chose serait prise très au sérieux...

Mercredi soir, j'apprends avec effarement et effondrement que le rectorat de mon académie a laissé dans la liste des postes vacants pour les mutations, des postes qui sont, en réalité, d'ores et déjà réservés aux stagiaires... La liste des postes vacants est donc fausse ... le rectorat le sait et laisse sciemment les choses ainsi. Se moquerait-on de nous ? Qui sommes-nous ? Que sommes-nous ? Que suis-je ?

Combien de fois ai-je entendu que j'étais « une sale privilégié »e ayant la « sécurité de l'emploi » et une vie de « feignasse de prof toujours en vacances » ? Ne vous inquiétez pas, ô gens jaloux, cette vie, je la paye cher... très cher... Je ne connais pas la semaine de 35 heures, ni la quiétude d'une journée de travail achevée...

Aujourd'hui, je viens de dépasser mon autorisation de découvert bancaire, à cause des sommes non versées par le rectorat... Je constate avec effarement que la Banque m'a volé de plus de 17 euros de « frais d'incidents bancaires ». Je me rends à l'agence pour expliquer la situation. La personne me répond que ce n'est pas son problème. Les traders peuvent continuer à toucher leurs subprimes... moi, on ne me fera pas grâce de mon « incident bancaire », le premier depuis 2002, en l'occurrence. Dois-je espérer que mon patron voyou me rembourse ces frais ? Après X mois de procédure au Tribunal Administratif, peut-être... et encore...

Ce soir, j'ai envie d'ajouter une autre alternative à mon que « Que me reste-t-il à faire ? », en changeant l'ordre des possibilités :

1. Sauter du 8<sup>ème</sup> étage (comme il y a trop d'enseignants, le ministère sera sans doute bienheureux d'apprendre qu'il y en a un de moins...)
2. Démissionner d'un métier qui me plaît et me retrouver au chômage ?
3. Attendre de finir dans un fossé un jour d'épuisement ? (comme il y a trop d'enseignants, le ministère sera sans doute bienheureux d'apprendre qu'il y en a un de moins - *bis*-)
4. Me reconvertir en tant que chauffeur routier ?

Ce soir, je pense aussi aux élèves ... à mes élèves, qu'ils soient curieux et intéressés, enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de médecins, espiègles et malicieux, bavards ou silencieux, attentifs, décrocheurs, rêveurs ou agités, enthousiastes ou mélancoliques, élèves de ZEP ou d'établissements ruraux confrontés chaque jour à la misère sociale... c'est pour eux que j'ai choisi ce métier, c'est à eux que je veux continuer d'enseigner sans saigner à cause de conditions de travail inhumaines, à cause du mépris de l'administration et / ou de la hiérarchie.